



Vior inc.

Rapport de gestion
Faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

Le présent rapport de gestion – faits saillants trimestriels de Vior inc. (« Vior » ou la « Société ») constitue la revue par la direction des facteurs qui ont affecté la performance financière et opérationnelle de la Société pour les trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024. Ce rapport de gestion doit être lu de concert avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société au 31 mars 2024 préparés selon les normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi qu'avec le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

Davantage d'information sur la Société et ses opérations ont été déposées électroniquement sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) au Canada (www.sedar.com).

Les données techniques contenues dans le rapport de gestion ont été révisées par Laurent Eustache, géologue et personne qualifiée, telle que définie par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« *Règlement 43-101* »).

Abréviation	Période
T1-2023	1 juillet 2022 au 30 septembre 2022
T2-2023	1 octobre 2022 au 31 décembre 2022
T3-2023	1 janvier 2023 au 31 mars 2023
T3-2023 AAD	1 juillet 2022 au 31 mars 2023
T4-2023	1 avril 2023 au 30 juin 2023
Exercice 2023	1 juillet 2022 au 30 juin 2023
T1-2024	1 juillet 2023 au 30 septembre 2023
T2-2024	1 octobre 2023 au 31 décembre 2023
T3-2024	1 janvier 2024 au 31 mars 2024
T3-2024 AAD	1 juillet 2023 au 31 mars 2024
T4-2024	1 avril 2024 au 30 juin 2024
Exercice 2024	1 juillet 2023 au 30 juin 2024
Exercice 2025	1 juillet 2024 au 30 juin 2025

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société, régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de biens miniers. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole VIO, sur OTCQB sous le symbole VIORF et sur la Bourse de Francfort sous le symbole VL51.

La Société est engagée dans la génération, le développement et la mise en valeur de propriétés d'exploration minière de qualité dans des régions à fort potentiel en Amérique du Nord. Vior développe des projets situés à proximité d'infrastructures établies, facilement accessibles toute l'année et présentant un excellent potentiel de croissance rapide. De plus, Vior développe ses projets en utilisant des techniques d'exploration avancées, soit de façon indépendante, soit en partenariat, afin d'augmenter plus rapidement la valeur de ces actifs.

Au 31 mars 2024, la Société détenait un portefeuille de 11 propriétés minières au Québec, couvrant plus de 177 523 hectares (1 775 km²). Actuellement, Vior fait progresser rapidement deux projets au Québec qui sont très prometteurs et de grande envergure, à l'échelle d'un district minier, soit ses projets Belleterre Or et Skyfall Nickel.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

2. PERFORMANCE GLOBALE

2.1 Fonds de roulement

Vior a un fonds de roulement ajusté¹ de 13 739 141 \$ au 31 mars 2024 (3 378 804 \$ au 30 juin 2023) ce qui lui permettra de continuer ses activités pour au moins les douze prochains mois.

Le fonds de roulement ajusté¹ est calculé comme suit :

	Au 31 mars 2024	Au 30 juin 2023
	\$	\$
Actifs courants	21 737 117	4 641 114
Passifs courants ²	(8 270 476)	(1 262 310)
Fonds de roulement	13 466 641	3 378 804
Placements – portion non courante	272 500	-
Fonds de roulement ajusté¹	13 739 141	3 378 804

1 Vior a inclus une mesure non conforme aux IFRS soit le « fonds de roulement ajusté » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers, lesquels sont présentés conformément aux IFRS. Vior croit que cette mesure, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

2 Les passifs courants incluent le passif lié à la prime sur les actions accréditatives de 5 193 660 \$ qui est un élément non monétaire.

Le 11 janvier 2024, la Société a déboursé 40 000 \$ afin de repayer les prêts accordés en vertu du programme Compte d'urgence pour entreprises canadiennes et a bénéficié des subventions puisque les prêts ont été remboursés avant l'échéance du 18 janvier 2024.

2.2 Placements privés

2.2.1 Placement privé – 15 décembre 2023

Le 15 décembre 2023, la Société a complété un placement privé composé de 2 069 413 actions ordinaires accréditatives émises à un prix de 0,17 \$ chacune pour un produit brut de 351 800 \$. Les frais d'émission d'actions, incluant les honoraires d'intermédiation de 11 070 \$, totalisent 20 213 \$. Une dirigeante a participé au placement privé accréditif pour un montant de 17 000 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

2.2.2 Placement privé – 28 mars 2024

a) Placement privé par l'entremise de courtiers

Le 28 mars 2024, la Société a complété un placement privé par l'entremise de courtiers en émettant : (i) 30 000 000 unités (« Unité ») au prix de 0,125 \$ par Unité pour un produit brut de 3 750 000 \$; (ii) 19 840 000 reçus de souscription au prix de 0,125 \$ par reçu de souscription pour un produit brut entiercé de 2 480 000 \$; et (iii) 58 800 000 unités accréditatives au prix de 0,2225 \$ par unité accréditive pour un produit brut de 13 083 000 \$ avec un initiateur de financements accréditifs par don, pour un produit total de 19 313 000 \$. Le placement privé est assujéti à l'approbation finale de la Bourse.

Chaque Unité et chaque unité accréditive sont composées d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,21 \$ par action sur une période de 24 mois.

Les courtiers ont reçu une commission en espèce de 735 353 \$ et un total de 3 360 000 bons de souscription courtiers, chacun permet d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,21 \$ par action ordinaire sur une période de 24 mois. Les frais d'émission d'actions, incluant les bons de souscription courtiers, totalisent 1 207 837 \$. Des administrateurs ont souscrit pour 91 250 \$ d'Unités selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

b) Conversion des reçus de souscription

Tous les reçus de souscription ont été acquis par Minière Osisko Inc. (« Minière Osisko »). Si les conditions de libération d'entiercement sont satisfaites le ou avant le 30 juin 2024, chaque reçu de souscription sera automatiquement converti en Unité. Le produit brut de la vente des reçus de souscription ont été entiercés (« Fonds Entiercés ») et seront libérés seulement après satisfaction des conditions de libération d'entiercement, incluant, autre (i) obtention par la Société de l'approbation de ses actionnaires et de la Bourse afin d'autoriser Minière Osisko à devenir un actionnaire dominant (tel que défini par les règles de la Bourse) de la Société lorsque les reçus de souscription seront convertis (ii) signature par la Société et Minière Osisko d'une entente amendée sur les droits de l'investisseur (« IRA Amendée »), et (iii) signature par la Société et Minière Osisko d'une convention d'option de redevances. Si les conditions de libérations d'entiercement ne sont pas satisfaites avant le ou avant le 30 juin 2024, les Fonds Entiercés ainsi que les intérêts cumulés sur ce dernier seront retournés à Minière Osisko et les reçus de souscriptions annulés. La Société tiendra une assemblée extraordinaire de ses actionnaires prévue le 7 juin 2024.

c) Entente sur les droits de l'investisseur

Le 22 mars 2021, la Société et Minière Osisko ont signé une entente sur les droits de l'investisseur (« IRA Originale ») conférant certains droits à Minière Osisko notamment : (i) le droit de désigner un candidat de Minière Osisko au conseil d'administration de la Société (ii) le droit de participer à tous futurs financements par capitaux propres de la Société (tel que défini dans la IRA Originale), (iii) certains autres droits décrits dans la IRA Originale. En tant que condition de libération d'entiercement, la Société et Minière Osisko devront signer une IRA Amendée en vertu de laquelle Minière Osisko aura le droit de désigner un candidat additionnel de Minière Osisko au conseil d'administration de la Société. De plus, il est anticipé que les droits de l'IRA Originale seront maintenus.

d) Convention d'option de redevances

La Société et Minière Osisko ont conclu un accord de modalités exécutoire le 20 mars 2024 accordant à Minière Osisko une option d'acquérir une redevance en échange d'une contrepartie en espèces de 250 000 \$, laquelle option fournira à Minière Osisko une option exclusive, exerçable pendant cinq ans suivant la date d'entrée en vigueur (sous réserve d'accélération dans le cas où la Société publie un rapport d'étape sur les ressources du projet aurifère Belleterre), au prix d'exercice de 5,0 millions \$ en espèces, pour, entre autres, acquérir les droits et privilèges de redevances exclusifs suivants : (i) une redevance sur le rendement net de fonderie (« NSR ») de 2,0 % sur le projet aurifère Belleterre (sous réserve d'une limite de 3,0 % sur toutes les redevances) ; et (ii) un droit en faveur de Minière Osisko pour amener la Société à exercer pleinement tous les droits de rachat associés aux redevances existantes sur le projet aurifère Belleterre et par la suite à réoctroyer ou transférer ces redevances à Minière Osisko, avec ce rachat financé par Minière Osisko. Les parties devraient conclure une convention d'option de redevances définitive peu après l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société prévue le 7 juin 2024, qui devrait avoir lieu en même temps que la conversion des reçus de souscription (la « convention d'option de redevances »). La conclusion de cette convention d'option de redevances est assujettie à l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises ainsi que l'approbation des actionnaires minoritaires.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

2.2.3 Placement privé – 18 avril 2024

À la suite du placement privé du 28 mars 2024, la Société a complété le 18 avril 2024 un placement privé sans courtier par l'émission de 20 160 000 Unités pour un produit brut total de 2 520 000 \$. Des honoraires d'intermédiations de 113 313 \$ ont été payés. Le placement privé est assujéti à l'approbation finale de la Bourse.

2.3 Information sur les actions, bons de souscription et options d'achat d'actions en circulation

	Au 27 mai 2024	Au 31 mars 2024
	Nombre	Nombre
Actions ordinaires	213 445 144	192 860 144
Bons de souscription	63 201 607	53 121 607
Options d'achat d'actions (« Options »)	7 514 000	7 989 000
	284 160 751	253 970 751

Au 27 mai 2024, les Options en circulation et exerçables sont les suivantes :

Nombre d'Options en circulation	Nombre d'Options exerçable	Prix de levée	Date d'expiration
		\$	
150 000	150 000	0,11	7 juillet 2024
1 290 000	1 290 000	0,13	25 septembre 2025
194 000	194 000	0,17	5 février 2026
120 000	120 000	0,22	14 avril 2026
325 000	325 000	0,22	19 mai 2026
105 000	105 000	0,19	28 mars 2027
100 000	100 000	0,10	20 juin 2027
1 325 000	1 325 000	0,10	10 octobre 2027
120 000	80 000	0,10	11 octobre 2027
850 000	850 000	0,10	30 octobre 2027
2 710 000	1 806 666	0,145	20 février 2028
225 000	75 000	0,135	10 janvier 2029
7 514 000	6 420 666		

Au 27 mai 2024, les bons de souscription en circulation sont les suivants:

Nombre de bons de souscription	Prix de levée	Date d'expiration
	\$	
1 000 000	0,30	14 juin 2024
2 403 807	0,21	22 janvier 2025 – clause d'accélération 10 jours à 0,35 \$
1 957 500	0,21	29 janvier 2025 – clause d'accélération 10 jours à 0,35 \$
44 400 000	0,21	28 mars 2026
3 360 300	0,21	28 mars 2026
10 080 000	0,21	18 avril 2026
63 201 607		

De plus, 19 840 000 reçus de souscription sont en circulation et une fois les conditions d'entiercement satisfaites, seront convertis en 19 840 000 actions ordinaires et 9 920 000 bons de souscription exerçables à 0,21 \$ pendant 24 mois.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

3. ACTIVITÉS D'EXPLORATION

Les coûts d'acquisition des biens miniers et des frais d'exploration sont capitalisés à l'état de la situation financière. Voici un tableau qui présente les activités par période par propriété :

	T3-2024	T3-2023	T3-2024 AAD	T3-2023 AAD
	\$	\$	\$	\$
Belleterre Or				
Acquisition et maintien	6 116	20 263	95 536	71 312
Actions émises	-	9 600	75 000	84 600
Forage	28 942	1 953	30 564	21 580
Géologie	41 836	59 008	267 922	280 579
Géophysique	4 719	3 532	8 580	11 546
Géochimie	24 847	24 019	32 326	68 121
Rémunération à base d'actions	669	5 778	4 201	9 102
Crédits miniers	-	(34 696)	-	(34 696)
Dépréciation	-	-	(17 570)	-
	107 129	89 457	496 559	512 144
Belleterre Minéraux Critiques				
Acquisition et maintien	2 503	36 453	14 388	36 453
Géologie	52 156	14 398	322 353	14 398
Géochimie	1 114	-	57 007	-
Rémunération à base d'actions	643	7 076	4 501	7 076
Crédits miniers	-	(4 860)	-	(4 860)
	56 416	53 067	398 249	53 067
Big Island Lake				
Acquisition et maintien	-	-	4 404	1 412
Géologie	85	-	1 901	-
	85	-	6 305	1 412
Foothills				
Acquisition et maintien	631	560	10 817	2 067
Géologie	4 453	-	18 414	561
Géophysique	5 577	-	8 366	-
Géochimie	-	-	13 912	-
Dépréciation	(2 063)	-	(6 878)	(865)
Païement sur option – espèces	(40 000)	-	(40 000)	-
Païement sur option - actions	(75 000)	-	(75 000)	-
	(106 402)	560	(70 369)	1 763
Lac Merlin				
Rémunération à base d'actions	-	-	-	71
Ligneris				
Acquisition et maintien	9 868	-	14 433	5 983
Forage	2 624	2 624	5 250	8 045
Géologie	425	(6 599)	4 835	377
Géophysique	-	-	280	-
Géochimie	-	-	-	17 597
Rémunération à base d'actions	-	95	-	285
Crédits miniers	-	1 449	-	(5 340)
	12 917	(2 431)	24 798	26 947
Mosseau				
Acquisition et maintien	425	-	2 016	1 473
Forage	-	812	1 668	812
Géologie	85	-	9 443	3 741
Géophysique	-	-	-	-

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

	T3-2024	T3-2023	T3-2024 AAD	T3-2023 AAD
	\$	\$	\$	\$
Géochimie	-	-	-	649
Rémunération à base d'actions	-	-	-	689
Crédits miniers	-	(290)	-	(290)
Paie ment sur option - espèces	(50 000)	-	(50 000)	-
Paie ment sur option - actions	(80 000)	-	(80 000)	-
	(129 490)	522	(116 873)	7 074
Skyfall				
Acquisition et maintien	1 500	3 218	7 851	28 793
Actions émises	-	-	-	16 986
Forage	465	-	6 743	-
Géologie	75 139	61 407	294 584	155 949
Géophysique	-	631 950	-	631 950
Géochimie	10 549	23 063	49 677	46 465
Rémunération à base d'actions	-	176	-	860
Recharge au partenaire	(87 653)	(716 060)	(358 855)	(716 060)
Crédits miniers	-	(2 604)	-	(17 749)
Paie ment d'option - espèces	-	(50 000)	-	(50 000)
	-	(48 850)	-	97 194
Veza-Noyard				
Acquisition et maintien	-	-	763	-
Géologie	-	-	858	-
	-	-	1 621	-
Autres propriétés au Québec				
Acquisition et maintien	6 040	-	7 412	-
Géologie	6 292	-	14 872	-
Géophysique	3 075	-	3 075	-
	15 407	-	25 359	-
Tonya, Nevada États-Unis				
Acquisition et maintien	-	-	-	34 049
Radiation	-	(536 941)	-	(536 941)
	-	(536 941)	-	(502 892)
Sommaire				
Acquisition et maintien	27 083	60 494	157 620	181 542
Actions émises	-	9 600	75 000	101 586
Forage	32 031	5 389	44 225	30 437
Géologie	180 471	128 214	935 182	455 605
Géophysique	13 371	635 482	20 301	643 496
Géochimie	36 510	47 082	152 922	132 832
Sous total travaux d'exploration	262 383	816 167	1 152 630	1 262 370
Rémunération à base d'actions	1 312	13 125	8 702	18 083
Recharge aux partenaires	(87 653)	(716 060)	(358 855)	(716 060)
Crédits miniers	-	(41 001)	-	(62 935)
Paie ment d'option - espèces	(90 000)	(50 000)	(90 000)	(50 000)
Paie ment d'option - actions	(155 000)	-	(155 000)	-
Dépréciation	(2 063)	(536 941)	(24 448)	(537 806)
Total	(43 938)	(444 616)	765 649	196 780

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

3.1 Projet Belleterre

Description de la propriété

Le projet Belleterre est situé près de la ville de Belleterre dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec, à 95 km au sud de la ville de Rouyn-Noranda. Il regroupe 1194 claims totalisant 670 km² et formant un assemblage de propriétés d'exploration à l'échelle d'un district minier. Le projet comprend deux propriétés distinctes, Belleterre Or et Belleterre Minéraux Critiques, cependant, il existe un certain chevauchement entre les deux.

Le projet Belleterre est le résultat d'une consolidation stratégique de différents groupes de claims à la suite de signatures d'ententes d'acquisition et d'option ainsi que par la désignation directe de claims auprès du ministère.

3.1.1 Projet Belleterre Or

Description de la propriété

Le projet Belleterre Or s'étend sur une longueur d'environ 37 km et inclut l'ancienne mine d'or à haute teneur de Belleterre. Historiquement, sur Belleterre Or et dans ses environs immédiats, l'or était principalement le seul élément de valeur économique à être exploré. Il est souvent associé à des sulfures ou à l'occasion sous forme natif dans les veines et fractures de quartz, ou dans un état de substitution. La plupart des veines qui ont été exploitées ou travaillées dans le secteur sont situées dans un rayon de 5 km de l'ancienne mine Belleterre. Cependant, plusieurs indices et prospectus aurifères ont été trouvés dans le secteur avoisinant comme les veines Conway, Paquin, Audrey, Blondeau et le gisement Aubelle. Le gisement aurifère de Belleterre est le seul à avoir été activement exploité. À la fermeture en 1959, la production totale de la mine Belleterre était de 2,18 M de tonnes métriques à une teneur moyenne de 10,73 g/t Au et 1,37 g/t Ag avec environ 95 % du minerai extrait provenant de la Veine No. 12 (750 000 oz Au et 95 000 oz Ag. Source: rapport DV-85-08, site Internet du MERN, base de données Examine).

Le projet Belleterre Or est constitué de 635 claims jalonnés ou sous entente d'option ou d'acquisition totalisant 348 km².

Convention d'option – Les Mines J.A.G. Itée (« JAG ») :

Le 18 octobre 2023, la Société a signé un amendement avec JAG qui vise l'extension de la période d'option de la convention d'option signée le 27 janvier 2021, et les échéances et conditions s'établissent désormais comme suit avec les modifications en italiques :

Échéances	Montants		Travaux à réaliser
À la signature de l'entente	Paiement (complété)	15 000 \$	300 000 \$ (complété)
1er juin 2021	Paiement (complété)	60 000 \$	
31 mars 2022	-		
1er juin 2022	Paiement (complété)	50 000 \$	1 700 000 \$
31 décembre 2022	Paiement (complété)	50 000 \$	
1er juin 2023	Paiement (complété)	50 000 \$	
31 décembre 2023	Paiement (complété)	75 000 \$	
<i>1 juin 2024</i>	<i>Paiement</i>	<i>50 000 \$</i>	
<i>31 décembre 2024</i>	<i>Paiement</i>	<i>50 000 \$</i>	
<i>31 mars 2025</i>	-		
<i>30 juin 2026</i>	Paiement/ou émission d'actions	2 000 000 \$	
Total:	2 400 000 \$		2 000 000 \$

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

À compter du 31 mars 2025, la Société devra payer JAG 25 000 \$ non remboursable par trimestre, déductible du dernier paiement de 2 000 000 \$ s'il est effectué.

Convention d'option – propriété Blondeau-Guillet :

Le 23 août 2023, la Société a émis 535 714 actions (évaluées à 75 000 \$) afin de satisfaire les termes de la convention d'option avec Minière Osisko pour le deuxième anniversaire.

Convention d'option – 9293-0122 Québec inc.

Le 3 février 2021, la Société a signé une convention d'option d'achat avec 9293-0122 Québec inc., pour 9 claims et 2 concessions minières, incluant le site de l'ancienne Mine Belleterre. En date du 29 avril 2024, la Société a complété les paiements requis de 250 000 \$ en vertu de la convention d'option d'achat et acquis les 9 claims. Le 29 avril 2024, la Société a signé une convention définitive d'acquisition qui permet à la Société de compléter l'achat des 2 concessions minières en contrepartie d'un paiement en espèces de 1 million \$.

Travaux d'exploration

Depuis la consolidation du projet Belleterre, Vior a confirmé un fort potentiel aurifère à la suite de ses récents travaux de terrain suivant : levé géophysique magnétique à haute définition, plusieurs programmes d'exploration de surface et deux modestes programmes de forage de validation préliminaires. Les résultats de ces différents travaux ont été en mesure de démontrer :

- une importante empreinte aurifère à haute teneur en surface du camp s'étendant sur 12 km;
- la continuité verticale en profondeur de plusieurs structures aurifères à haute teneur; connues avec une déformation plus large et plus intense et une minéralisation aurifère bien distribuée;
- la reconnaissance de nouvelles structures aurifères plurikilométriques non reconnues par le passés et ouvrant un fort potentiel pour de nouvelles découvertes dans le camp de Belleterre.
- des programmes d'exploration sur le terrain au printemps et à l'été 2023 comprenant une validation du modèle structural et le décapage de 15 indices hautement prioritaires.

En parallèle avec ces travaux d'exploration systématique, une importante stratégie de compilation et de numérisation de l'ensemble des données d'exploration historique a été lancée avec le concours des firmes de service ALS Goldspot Discoveries Ltd., 3DGeo Solution inc. et un autre géologue consultant qui ont apporté respectivement une expertise spécifique en matière de ciblage par intelligence artificielle et de modélisation géologique et structurale. L'objectif était de définir les zones de forage à fort potentiel afin de concevoir prochaine campagne de forage de grande envergure. À partir de l'ensemble du processus de compilation, Vior a finalisé une planification détaillée de +60 000 m de cibles de forage prioritaires.

Vior prévoit initier un programme de forage qui pourrait se dérouler entre la mi-2024 et le début/milieu 2025, les permis sont en cours de traitement au ministère des ressources naturelles du Québec. Le programme débutera avec deux foreuses et pourrait par la suite être étendu avec une troisième foreuse au cours de l'été 2024.

Le programme est subdivisé en deux principales catégories, soit du forage sur des cibles avancées dans l'horizon minéralisé de l'ancienne mine Belleterre et un forage plus régional, visant à tester des zones de déformation majeures aurifères sous-explorées du camp de Belleterre. Les deux programmes sont conçus pour tester les extensions des zones minéralisées et les indices actuellement connus à la surface latéralement et en profondeur.

3.1.2 Projet Belleterre Minéraux Critiques

La région de Belleterre est également intéressante pour son potentiel en lithium avec la mise en évidence de teneurs économiques délimitées sur le projet avancé de lithium Tansim. Situé à 20 km au nord de la propriété de Vior, ce dernier comprend des intersections de forage significatives : 12,35 m à 1,29 % Li_2O et 43,7 m à 0,82 % Li_2O , incluant 16,1 m à 1,26 % Li_2O (GM71640). Détenu par Sayona Mining Ltd (« Sayona ») (ASX : SYA), le seul producteur de lithium au Québec actuellement, le projet Tansim s'intègre à une stratégie plus large de Sayona en Abitibi qui comprend plusieurs autres actifs de production et de raffinage dans la région.

Le projet Belleterre Minéraux Critiques est constitué de 559 claims jalonnés totalisant 321 km², détenus à 100 % par Vior.

Travaux d'exploration

L'équipe technique de Vior a identifié la présence de pegmatites à fort potentiel d'exploration pour le lithium s'orientant selon un corridor de plus de 80 km de long et s'étendant du sud du projet Tansim jusqu'au projet Belleterre Or. Ces résultats sont basés sur une vaste revue du potentiel en lithium environnant à Belleterre, à la suite d'un processus de compilation globale des données historiques. Sur la base de la reconnaissance de ce nouveau potentiel, Vior a procédé à un jalonnement de claims d'envergure, afin de sécuriser et d'explorer ces pegmatites à fort potentiel pour le lithium à Belleterre.

Vior a entrepris son premier programme régional d'exploration sur le terrain au printemps/été 2023 afin de mieux définir les zones les plus prometteuses pour le lithium. Compte tenu de la taille et de l'échelle de la propriété, seule une partie de la propriété a pu être évaluée. Les équipes de terrain ont confirmé la présence de divers essais de dykes de pegmatite à proximité de l'intrusif granitique à deux micas du Decelle. Ces nouvelles zones potentielles pour le lithium ainsi que la poursuite de l'évaluation régionale de la propriété seront au centre des prochaines phases d'exploration de Vior.

Des équipes de prospection ont été mobilisées début mai 2024 sur le terrain pour initier ces travaux de suivi géologique et l'acquisition de données de terrain additionnelles. Un programme de forage pourrait être rapidement mis en œuvre sur la base d'éventuels résultats positifs de cette seconde phase de prospection.

3.2 Projet Foothills*Description de la propriété*

Le projet de Foothills, détenu à 100 % par la Société, est constitué de 529 claims désignés répartis sur trois blocs de claims couvrant plus de 283 km² situés dans le secteur de Saint-Urbain, un ancien camp minier ferrotitanifère situé à environ 100 km à l'est de la ville de Québec. Le projet bénéficie d'un réseau routier de qualité et se trouve à proximité d'un port en eau profonde situé à environ 90 km à Saguenay, QC.

Travaux d'exploration

Le projet Foothills couvre le complexe anorthositique de Saint-Urbain et du Lac Malbaie où des traînées d'envergure kilométrique de blocs et de fragments d'ilménite riche en rutile ont été délimitées par Vior dans les sédiments glaciaires en surface lors des campagnes de terrain de 2014 et 2015. Les blocs d'ilménite contiennent visuellement une quantité significative de minéraux de rutile et ont livré en analyses des teneurs en dioxyde de titane (TiO_2) variant de 42,1 % à 57,6 %, avec une teneur moyenne de 52,5 %. Les patrons de dispersion glaciaire dans la région suggèrent que la source de ces blocs serait proximale et située à quelques kilomètres, au sein du complexe anorthositique de Saint-Urbain ou le long de sa zone de contact avec les roches gneissiques encaissantes.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

À partir des analyses des échantillons de carotte de la dernière campagne de forage 2020 et avec le support d'IOS Services Géoscientifiques à Saguenay, au Québec, les caractéristiques physiques, minéralogiques et géochimiques des minéralisations ont été déterminées.

Ci-dessous, les meilleurs résultats du forage de l'hiver 2020 :

- FH-20-01 : 39,47% TiO₂/ 17,85 m (longueur de carottes)
- FH-20-04 : 40,92% TiO₂/ 15,65 m (longueur de carottes)
- FH-20-05 : 40,65% TiO₂/ 10,85 m (longueur de carottes)
- FH-20-07 : 30,98% TiO₂/ 49,50 m (longueur de carottes)

Durant l'été 2023, Vior a complété un programme de prospection de 10 jours sur le terrain et a découvert un vaste système minéralisé en phosphates (P₂O₅). Ces minéralisations sont d'origine ignée et associée au complexe anorthositique de St-Urbain. Cette nouvelle découverte est située le long de 2 corridors principaux dans un horizon qui s'étend sur une longueur cumulée de 16,5 km avec des minéralisations à haute teneur en phosphate (P₂O₅). Ce nouveau système minéralisé est situé dans un environnement géologique similaire à d'autres gisements de phosphates importants. Cette récente découverte du potentiel en phosphate s'ajoute aux autres potentiels minéraux riche en titane déjà identifié sur le projet.

À propos du titane et du phosphate

Le dioxyde de titane (TiO₂) est naturellement présent dans les minéraux de rutile et d'ilménite. Le rutile est un minéral relativement rare et présente la plus forte teneur en titane. Le titane est un métal reconnu pour une combinaison force-densité la plus élevée de tous les métaux et dispose également d'une grande résistance contre la corrosion. C'est une substance de très grande valeur qui est utilisée dans de nombreuses applications, en passant de l'industrie aérospatiale aux équipements sportifs (sans oublier les pigments de peinture qui comptent pour 65 % des ventes mondiales de TiO₂).

Le phosphate (P₂O₅) est naturellement présent dans les roches ignées (dures) dans la structure de minéraux comme l'apatite. Les gisements de phosphate ignés liés à des anorthosites représentent une petite fraction des réserves et de la production de phosphate. Ces gisements sont reconnus comme étant de haute qualité et hautement recherchés, tant pour le marché des engrais que celui des matériaux pour batteries LFP.

Convention d'option - NioBay

Le 7 février 2023, la Société a signé une entente avec NioBay Metals Inc. (« NioBay ») par laquelle NioBay a l'option d'acquérir un intérêt indivis de 80 % dans la propriété Foothills sur une période de 4 ans en remplissant les conditions suivantes :

Échéances	Paiements en espèces	Paiements en actions	Travaux minimums à réaliser
Approbation réglementaire	40 000 \$ complété	1 250 000 actions de NioBay (complété et évalués à 75 000 \$)	N/A
31 décembre 2024	40 000 \$	1 250 000 actions de NioBay	400 000 \$ (Ferme)
31 décembre 2025	60 000 \$	150 000 \$ ¹ en actions de NioBay, sujet à un minimum de 1 000 000 d'actions de NioBay	1 100 000 \$
31 décembre 2026	60 000 \$	250 000 \$ ¹ en action de NioBay, sujet à un minimum de 1 000 000 d'actions de NioBay.	N/A
31 décembre 2027	200 000 \$	500 000 \$ ¹ en action de NioBay, sujet à un minimum de 1 000 000 d'actions de NioBay.	2 500 000 \$

Notes:

1 - Les versements seront payables en actions NioBay à un prix par action égal au VWAP de 10 jours, sous réserve d'un prix d'émission minimum de 0,055 \$ par action NioBay.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

NioBay a le droit d'accélérer la période d'acquisition de cette participation indivise de 80 % en complétant les dépenses, effectuant des paiements en espèces et les paiements en actions à tout moment avant le 31 décembre 2027. NioBay agira en tant qu'opérateur pendant la période d'option.

L'entente prévoit qu'une fois que l'intérêt d'une partie dans le projet Foothills et/ou la coentreprise tombe en dessous de 10%, cet intérêt sera transféré à l'autre partie et converti en une redevance NSR de 1,5 % sur les métaux précieux et les métaux de base, et une redevance brute sur les revenus (« GRR ») de 1,5 % sur les substances minérales, autres que les métaux précieux ou les métaux de base, avec un NSR de 0,5%/0,5% GRR étant collectivement rachetable pour un montant total de 1 500 000 \$.

Au début du mois de mai 2024, NioBay avait déjà mobilisé plusieurs équipes techniques sur le projet afin d'initier des travaux géologiques ainsi qu'une revue diligente de la compilation des données géologiques de Vior. NioBay vise à avancer rapidement confirmer les cibles de forage à haut potentiel existantes sur le projet.

3.3 Projet Mirabelli

Travaux d'exploration

La société Stria Lithium inc. (« Stria ») a complété la première phase d'exploration pour le lithium sur son projet appelé le projet Pontax Lithium au cours de l'été 2023 (qui comprend le projet Mirabelli ainsi que l'acquisition séparée de claims adjacents à Mirabelli). Plusieurs pegmatites et complexes pegmatitiques ont été observés.

Malgré un environnement géologique favorable et des observations de terrain positives au cours de la première phase de travaux, Stria a soumis le 19 mai 2024 un avis de résiliation de l'entente d'acquisition des claims du projet Mirabelli. Vior va récupérer 100% de ses droits de propriété sur le projet et va évaluer les prochaines étapes d'exploration pour faire avancer les potentiels en or et en lithium du projet.

3.4 Projet Mosseau

Description de la propriété

Le projet Mosseau est situé à 22 km à l'est de la ville de Lebel-sur-Quévillon, dans la région de l'Abitibi au Québec. Il est constitué de 147 claims appartenant à 100 % à la Société couvrant une superficie de 72 km².

Le projet Mosseau est considéré très favorable en raison de la présence de ressources minérales historiques estimées à 317 700 tonnes à une teneur de 3,4 g/t Au, dans la zone M du gîte Morono (Rapport interne, Les Mines Morono, par Guy J. Hinse, ingénieur, 1992), ainsi que plusieurs indices et intersections de forage aurifères associés à des zones de cisaillement pouvant être suivies sur une distance latérale de plus de 10 km sur le projet. *Les ressources dans la zone M du gîte Morono sont de nature historique et n'ont pas été estimées conformément aux dispositions du Règlement 43-101, ni vérifiées et classifiées par une personne qualifiée. Vior ne considère pas actuellement ces valeurs comme une ressource minérale courante au sens du Règlement 43-101.*

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

Le 18 décembre 2023, la Société a signé une entente avec Harvest Gold Corporation (« Harvest ») par laquelle, tel qu'amendé en italique, Harvest a l'option d'acquérir un intérêt indivis de 100 % dans la propriété Mosseau sur une période de 4 ans et demi en remplissant les conditions suivantes :

Échéances	Paiements		Travaux à réaliser ¹	Intérêt gagné par Harvest ³
	En espèces	En actions		
À l'intérieur de 3 jours ouvrables de l'approbation réglementaire (complété)	50 000 \$	2 000 000 ⁴	-	-
Le ou avant le 28 février 2024 (complété)	-	2 000 000 ⁵	-	-
Au plus tôt de i) la clôture d'un financement minimum de 500 000 \$ par Harvest; ou (ii) le 30 juin 2024	50 000 \$	-	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2024	100 000 \$	2 000 000	250 000 \$	-
Le ou avant le 31 décembre 2025	100 000 \$	2 000 000	1 250 000 \$	-
Le ou avant le 31 décembre 2026	100 000 \$	2 000 000	-	-
Le ou avant le 31 décembre 2027	100 000 \$	2 000 000	1 500 000 \$	80 % ²
Si Harvest décide d'acquérir un intérêt de 100 %, le ou avant le 30 juin 2028	1 500 000 \$	-	-	-
Total:	2 000 000 \$	12 000 000	3 000 000 \$	100 %

Notes

- 1 - Les travaux en excédent à l'engagement minimum de travaux annuel seront appliqués aux engagements de travaux des années subséquentes.
- 2 - Assujéti à une redevance NSR de 1 % à la Société, dont 0,5 % est rachetable par Harvest pour 1 000 000 \$ à tout moment après la publication d'une ressource minérale en conformité avec le règlement 43-101.
- 3 - Si Harvest ne lève pas son option de gagner un intérêt de 100 %, soit parce qu'elle ne complète pas le paiement de 1 500 000 \$ (le ou avant le 30 juin 2028), ou en avisant la Société par écrit de son intention avec ladite échéance, Harvest et la Société formeront une coentreprise où Harvest et la Société détiendront un intérêt indivis de 80 % et 20 % respectivement. Par la suite, Harvest et la Société contribueront aux travaux en proportion de leurs intérêts respectifs et si une des parties ne contribue pas sa part des travaux, une clause standard de dilution sera appliquée.
- 4 - Évaluées à 40 000 \$.
- 5 - Évaluées à 40 000 \$.

3.5 Projet Skyfall

Description de la propriété

Le projet Skyfall est constitué de 1013 claims totalisant une superficie de 561 km² détenus à 100 % par la Société. Elle est située à 150 km à l'est de Lebel-sur-Quévillon et à 70 km au sud de Chapais. Certains claims ont été jalonnés alors que d'autres ont été acquis par entente.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

Le 6 mars 2023, la Société a signé une convention d'option définitive avec SOQUEM (telle qu'amendée en italique), lui accordant un droit d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans le projet Skyfall après une période de 2 ans à compter du 1er avril 2023, en remplissant les conditions suivantes:

	Paiements en espèces		Dépenses d'exploration	
	Engagement	Complété	Engagement	Complété
	\$	\$	\$	\$
À la signature	50 000	50 000	-	-
Le ou avant le 31 mars 2023	-	-	500 000	500 000
Le ou avant le 1 avril 2023	75 000	75 000	-	-
Le ou avant le 1 avril 2024	100 000	100 000	-	-
<i>Le ou avant le 30 septembre 2024</i>	-	-	1 000 000	743 433
Le ou avant le 1 avril 2025	125 000	-	-	-
<i>Le ou avant le 30 septembre 2025</i>	-	-	1 000 000	-
Total	350 000	225 000	2 500 000	1 243 433

Travaux d'exploration

Le projet Skyfall est situé à environ 40 km à l'est du projet minier aurifère de Windfall, et des dépôts aurifères de Barry et Gladiator, dans un secteur sous-exploré de la ceinture volcanique d'Urban-Barry. Le projet est couvert par un empilement de roches volcaniques recoupées par des failles sub-parallèles à la stratigraphie ou d'orientation nord-nord-est auxquelles la minéralisation aurifère est souvent associée dans le secteur. Le projet s'étend à l'échelle d'un district d'une longueur de plus de 47 km dans la partie est de la ceinture d'Urban-Barry, où on retrouve notamment le projet à haute teneur Windfall actuellement en phase de mise en valeur par le groupe minier Windfall, un partenariat entre Osisko Mining et Goldfield (3,2 M oz Au réserves probables, 4,1 M oz Au ressources mesurées et indiquées et 3,3 M oz Au ressources présumées, selon l'étude de faisabilité publiée le 28 novembre 2022). (À noter que les minéralisations retrouvées à Windfall peuvent ne pas être représentatives des minéralisations qui pourraient être identifiées sur le projet Skyfall).

Sur la base des résultats préliminaires de prospection, de cartographie, des résultats géochimiques et de l'interprétation géophysique, la reconnaissance d'un environnement de roche hôte géologiquement favorable pour des minéralisations sulfurées polymétalliques de cuivre, cobalt, nickel et EGP a été reconnu. Une nouvelle séquence majeure de 47 km de séquence mafique-ultramafique non cartographiée a été confirmée par des signatures géophysiques, géochimiques et l'observation de textures volcaniques primaires telles que des spinifex, écoulement différencié et sill ultramafique. L'identification de ce nouveau contexte géologique est une avancée importante dans la compréhension et les stratégies d'exploration à venir à Skyfall qui pourraient conduire, en plus de son potentiel aurifère, à la mise en évidence d'un potentiel minéral plus diversifié.

L'identification récente de ce nouvel environnement géologique et son potentiel n'était pas reconnu sur la propriété Skyfall. C'est ce changement de potentiel géologique qui a convaincu l'équipe de SOQUEM d'entrer en partenariat avec Vior pour faire progresser rapidement la compréhension de ce nouveau potentiel à Skyfall. Depuis la signature définitive de l'entente d'option avec SOQUEM, un levé VTEM par hélicoptère a été complété afin de définir les environnements géophysiques les plus propices au développement de minéralisations sulfurées polymétalliques.

Des équipes de terrain ont été mobilisées à l'été 2023 afin d'initier le tout premier programme de reconnaissance à grande échelle visant la validation des anomalies VTEM pour la recherche de minéralisations sulfurées polymétalliques. Toutefois, en raison des incendies de forêt, le programme a été retardé après seulement une semaine de prospection sur le terrain. Les résultats préliminaires de ce travail ont malgré tout confirmé que les anomalies VTEM présentent une forte corrélation avec les conducteurs riche en soufre à la surface, confirmant que les anomalies VTEM représentent un excellent outil pour mener une exploration de surface efficace dans la recherche de minéralisations à Skyfall. À la levée des restrictions, l'équipe de terrain est retournée à Skyfall en début août 2023 afin de continuer la première phase de ce programme d'exploration de terrain.

Vior inc.

Rapport de gestion – faits saillants trimestriels

Trois et neuf mois terminés le 31 mars 2024

Les résultats des programmes d'exploration 2023 ont permis de confirmer un potentiel pour divers environnements métallogéniques, incluant la découverte d'un indice polymétallique à or-cuivre-cobalt (Au-Cu-Co) nommé indice Forézien (2,9 g/t Au, 0,09 % Cu, et 0,18 % Co) le long d'un axe électromagnétique (EM) de 800 m, ainsi qu'un potentiel en nickel (Ni) pour des minéralisations de type magmatique à nickel-cuivre +/- éléments du groupe du platine (Ni-Cu+/- EGP) avec la présence de conducteurs EM en association avec des unités volcaniques komatiitiques. Ces divers environnements ont été mis en évidence par la combinaison des résultats issus du levé géophysique hélicopté VTEM™ Plus réalisé en 2023, ainsi qu'à une validation sur le terrain visant un échantillonnage systématique des conducteurs EM en affleurement.

Les équipes seront de retour sur le terrain durant la période printemps-été 2024. Les travaux se concentreront sur la réalisation de décapages et de tranchées sur l'indice Forézien et les environs, ainsi que sur la poursuite de la prospection par Beep Mat™ sur les nombreux conducteurs VTEM™ Plus qui n'ont pas encore été investigués. Globalement, trois environnements métallifères seront recherchés :

- les minéralisations magmatiques en Ni, Co, Cu et EGP à l'intérieur des roches ultramafiques;
- la remobilisation possible de ces mêmes minéralisations primaires à l'intérieur des métasédiments adjacents; et
- la possibilité de minéralisation de type hydrothermale en Au, Co, Cu, aussi encaissée dans les métasédiments.

4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Durant le T3-2024 AAD, Vior a enregistré une perte nette de 552 988 \$ (1 039 800 \$ durant le T3-2023 AAD).

Les honoraires facturés à des partenaires de 69 253 \$ (58 696 \$ durant le T3-2023 AAD) sont en lien avec l'entente sur Skyfall signée en mars 2023 avec SOQUEM. Les charges opérationnelles ont diminué à 721 413 \$ (1 262 901 \$ durant le T3-2023 AAD), principalement due à la radiation pour 539 372 \$ suivant l'abandon de la propriété Tonya au Nevada. Les produits d'intérêt ont augmenté à 96 952 \$ (34 002 \$ durant le T3-2023 AAD) grâce à une combinaison d'une augmentation des placements ainsi qu'à l'augmentation des taux d'intérêt.

La variation défavorable non réalisée de 382 213 \$ (10 722 \$ favorable non réalisée durant le T3-2023 AAD) de la juste valeur des actions cotées est principalement due à une baisse de la valeur des actions de Ridgeline Minerals Corp. de 0,205 \$ au 30 juin 2023 à 0,10 \$ au 31 mars 2024 (0,21 \$ au 30 juin 2022 à 0,225 \$ au 31 mars 2023).

Un recouvrement d'impôt différé (élément non monétaire) de 394 564 \$ (133 115 \$ durant le T3-2023 AAD) a été comptabilisé pour refléter l'amortissement en proportion des travaux effectués de l'avantage lié à la renonciation des actions accréditatives émises en mars 2023 (en décembre 2021 durant le T3-2023 AAD).

Durant le T3-2024, Vior a enregistré une perte nette de 165 801 \$ (806 932 \$ durant le T3-2023) et les explications des variances sont similaires à celles pour le T3-24 AAD.

Le 27 mai 2024

(s) Mark Fedosiewich

Président et chef de la direction

(s) Ingrid Martin

Cheffe de la direction financière